

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté  
88, rue Jean-Jacques Rousseau  
BP 25105  
21051 Dijon Cedex  
03 80 43 97 19  
[bfc Dijon@fondation-patrimoine.org](mailto:bfc Dijon@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur    

### COMMUNE DE SAINT-HÉLIER

6 route Departementale 114  
21690 Saint-Hélier  
[mairie.st-helier@orange.fr](mailto:mairie.st-helier@orange.fr)

Document imprimé avec le concours de  
Crédit Agricole Champagne-  
Bourgogne



FONDATION



► Je donne !

Pour la  
restauration de

## l'église Saint-Barthélemy à Saint-Hélier

Côte-d'Or

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Saint-Hélier - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

### ◆ ◆ LE PROJET

Après une première campagne de travaux de restauration particulièrement réussie, qui a permis : de sécuriser l'édifice, restituer le clocher dans ses dispositions d'origine, mettre en valeur du vitrail classé du XIV<sup>e</sup> siècle grâce à la réouverture de la baie axiale. Cette deuxième tranche de travaux permettra la restauration de la chapelle et de la sacristie et comprend la réfection de l'enduit ainsi que la pose de vitraux et la réalisation d'une toiture en laves. Ainsi, la restauration des extérieurs de l'église commencée en 2025 sera achevée, redonnant toute sa splendeur à notre église.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église est installée dans l'enclos du cimetière qu'elle délimite côté nord et dialogue avec un très beau calvaire côté sud. Au XII<sup>e</sup> siècle, les sires de Sombornon fondent le prieuré bénédictin dédié à Saint Hilaire. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'église est une succursale de la paroisse de Chevannay. Elle est annexée au Diocèse de Sombornon en 1731 et est dédiée à Saint Barthélemy. L'église et le calvaire ont été inscrits au titre de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1925. Elle contient beaucoup d'éléments mobiliers remarquables dont la plupart sont

classés au titre des monuments historiques. On y trouve un oculus permettant aux malades contagieux de participer à la messe et deux cadrans solaires.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Une telle opération représente une dépense importante pour notre commune de 36 habitants. C'est pourquoi, comme nous l'avions fait sur la première tranche, nous faisons de nouveau appel à vous pour finaliser la restauration de notre église. Chaque donateur pourra bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs et la Fondation du Patrimoine pourra apporter une aide financière complémentaire en fonction du montant de la collecte. Vous pouvez soutenir notre projet en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. Mobilisons-nous pour redonner tout son éclat à notre église !

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Montant des travaux  | 92 000 € HT    |
| Objectif de collecte | 5 000 €        |
| Début des travaux    | Septembre 2026 |



Credit photos © Commune de Saint-Héliér

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Barthélemy à Saint-Héliér

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/101465](http://www.fondation-patrimoine.org/101465)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**l'église Saint-Barthélemy à Saint-Héliér**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                                                                                                                                      | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu                                                                                                                                    | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                                                          |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière                                                                                                                       | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                                                               |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés                                                                                                                                 | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐